



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du lundi 17 septembre 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 23 septembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Jean-Claude HEHN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, André DUPPRE, Bernard PETRY, Jean-Paul TINNES, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Emmanuel THIRY, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs, Mesdames Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Luc BALLASSE a donné procuration Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Ginette MAGRAS a donné procuration à Philippe SCHUTZ, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : **16**

Mesdames, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Hubert BUR, Marc FRIEDRICH, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Pascal HELFENSTEIN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Cathia HEIM, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Gabriel GLATH.

✓ Absents : **5**

Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, David SUCK.

-----

## 05. RESSOURCES HUMAINES

### **OBJET : AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE DES TICKETS-RESTAURANT**

Vu les délibérations du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et du 28 mars 2022 portant attribution des titres restaurants d'une valeur faciale de 8.00 € aux salariés du Sydème, dont le montant est inchangé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Le plafond d'exonération maximum de la participation patronale au financement des titres-restaurant est relevé à **7,18 € par titre**.

Afin de bénéficier d'une exonération des cotisations de Sécurité sociale et d'impôt sur le revenu, la participation de l'employeur doit se situer entre 50 et 60 % de la valeur du titre remis au salarié. Ainsi, lorsque la contribution de l'employeur s'élève à 7,18 €, la valeur du titre-restaurant devra se situer **entre 11,97 € et 14,36 €** pour que l'exonération maximale de la participation patronale ait lieu.

Considérant que le Sydeme participe à hauteur de 60% par titre, le Président propose de conserver cette participation.

Compte tenu de l'inflation importante que subissent les salariés depuis la crise du COVID, le Président propose de revaloriser les Titres restaurants, à hauteur de 9.00 €.

Cette augmentation engendrerait un coût annuel pour le Sydeme d'environ 16 000€.

Après avis favorable du Bureau et de la commission finances du 16 septembre 2024 et après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical

Délibère par :

34 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

#### Décide

- D'augmenter la valeur faciale des Tickets-restaurants de 8.00 € à 9.00 €, avec une participation du SYDEME à 5,40 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- D'inscrire la dépense au budget correspondant ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à MORSBACH, le 23 septembre 2024

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération, **10 OCT. 2024**  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **10 OCT. 2024**

